



MORSANG-FLEURY HANDBALL



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019-2020

Ce dossier est à **envoyer** chez Mme Pignon Patricia ,
13 square louise Michel, 91390 Morsang sur Orge ou à déposer lors de la journée des associations.

Conditions d'adhésion pour une création (1er adhésion):

- ✓ **Un certificat médical** portant la mention « **ne présente aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisirs** », la **date de naissance**, la **signature** et le **tampon du médecin** sont **obligatoires**. (fournie par le club)
- ✓ **1 photo couleur**
- ✓ **1 autorisation parentale FFHB** pour les mineurs (fournie par le club)
- ✓ **1 autorisation parentale club** (fournie par le club)
- ✓ **le règlement intérieur du club** signé du pratiquant et des parents/représentant légal pour les mineurs.
- ✓ **Photocopie de la pièce d'identité** de l'adhérent
- ✓ **La cotisation annuelle** d'un montant de :

Né en 2002 et avant (Seniors):.....	220€ (ballon non fourni)
Loisirs (+16 ans):	165€
Né en 2002 à 2004 (-17ans, -18ans) :	200€
Né en 2005 à 2008 (-13ans, -15ans) :.....	180€
Né en 2009 et après (Babyhand, -7ans,-9ans,-11ans) :.....	170€
Handfit (1 séance semaine) :.....	160€
Handfit (2 séances semaine):.....	185€

50% de réduction à partir de la troisième licence (la moins chère) d'une même famille (enfants mineurs)

Pour les paiements par chèque, libeller à l'ordre de **Morsang-Fleury Handball**

(Les coupons sport et les chèques vacances sont acceptés).

Les tickets loisirs ne seront acceptés que s'ils sont accompagnés de la cotisation.

Toute demande de facture devra se faire par écrit auprès de l'entraîneur concerné
ou par courriel à 5891026@ffhandball.net

Tout dossier incomplet ne sera pas validé



Suivez-nous sur
facebook



Suivez-nous sur
www.mfhb91.com

MORSANG- FLEURY HANDBALL (MFHB91)

Siège social : 27 rue Jules ferry – 91 390 Morsang sur Orge – Tél. : 0771223146 **Site internet** : www.mfhb91.com - **Facebook** :

Morsang-Fleury Handball – **Courriel** : 5891026@ffhandball.net

N° SIRET: 499 663 912 00016- Association sportive fondée en 2007 – régie par la loi du 19 juillet 1901 - N° agrément jeunesse et sports : 91S912

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB MORSANG FLEURY HANDBALL

ARTICLE 1 – RESPECT DU REGLEMENT

Tous les adhérents du club de Morsang/Fleury Handball sont tenus de respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DU CLUB

Morsang-Fleury Handball a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du handball à Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Les dirigeants, entraîneurs et arbitres du club doivent être des éducateurs pour les adhérents.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DU CLUB, DE SES DIRIGEANTS, ENTRAINEURS ET ARBITRES

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Handball les dirigeants, entraîneurs et arbitres du club sont responsables des officiels, des joueurs et des spectateurs et sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect de l'arbitre et des joueurs, avant, pendant et après les rencontres.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES AUTRES ADHERENTS

Les adhérents sont tenus d'informer leur entraîneur de toute absence à une rencontre ou un entraînement. L'adhésion au club implique de participer aux entraînements. L'attention des parents des adhérents mineurs est particulièrement attirée sur ce point.

Aucun adhérent n'est autorisé à s'entraîner sans la présence d'un entraîneur ou d'un dirigeant du club.

En compétition, les adhérents représentent Morsang/Fleury Handball et sont tenus au strict respect des règles sportives et de la morale.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES DES DIRIGEANTS ET ENTRAINEURS

La prise en charge des adhérents mineurs par les dirigeants, entraîneurs s'effectue à l'entrée des vestiaires au maximum un quart d'heure avant le début des entraînements et à l'horaire de convocation pour les matchs.

Elle cesse dès la sortie des vestiaires après l'horaire d'entraînement ou après les rencontres.

Les entraîneurs engagent leur responsabilité en cas d'incident ou d'accident, ils doivent en conséquence être majeurs.

ARTICLE 6 – PARTICIPATION DES PARENTS DES ADHERENTS MINEURS

Les parents d'adhérents mineurs sont chargés du transport des équipes.

Ils s'engagent à s'assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants.

En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé.

En cas de récidive, l'équipe concernée sera retirée des compétitions jusqu'à la fin de la saison en cours.

ARTICLE 7 – FAUTES ET SANCTIONS

Il appartiendra au conseil d'administration d'apprécier les fautes et d'ajuster les sanctions.

Est considérée comme faute, tout manquement au respect des règles de la Fédération Française de Handball et au présent règlement intérieur du club.

Les sanctions iront de l'avertissement à la radiation suivant la gravité de la faute. Toute sanction à l'égard d'un adhérent mineur sera notifiée par courrier à ses parents ou tuteurs le cas échéant (§ article 8.2 des statuts de l'association Morsang-Fleury Handball)

ARTICLE 8 – CONTESTATIONS LITIGES

Toute décision disciplinaire prise par le conseil d'administration à l'encontre d'un adhérent peut être contestée par celui-ci dans un délai de deux semaines à compter de la date de notification de la sanction. Le conseil d'administration dispose ensuite d'un délai de deux semaines pour examiner l'appel. (§ article 8.2 des statuts de l'association Morsang-Fleury Handball)

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'ADHESION

L'adhésion au club prend effet à la date de dépôt du dossier complet d'inscription et du règlement de la cotisation jusqu'au début de la saison suivante. Les renouvellements d'inscription pour la saison à venir seront pris à partir de l'assemblée générale du club de la saison en cours.

ARTICLE 10 – AMENDES INFLIGEES AU CLUB

Tout adhérent, même mineur faisant l'objet d'amendes prononcées par les instances dirigeantes du Handball (Comité Départemental, Ligue Régionale, Fédération Française) ou ayant commis des actes ayant entraînés l'application d'amendes au club par ces mêmes instances devra acquitter lui-même le montant de ces amendes dans un délai de quinze jours sous peine de radiation immédiate.

ARTICLE 11 – ACCIDENTS ET ASSURANCES

La licence délivrée par la fédération française de handball ouvre droit au contrat d'assurance FFHB / MMA. Il s'agit d'un contrat d'assurance multirisque couvrant pour les assurés en outre la responsabilité civile des assurés, les accidents corporels et l'assistance.

Toutefois chaque licencié a la possibilité de souscrire à titre personnel des options complémentaires des garanties de base. En cas d'accident, une déclaration d'accident devra être remplie par voie électronique (<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>) dans les 5 jours.

ARTICLE 12 – PRODUITS INTERDITS

Tout adhérent joueur s'engage à respecter la législation et les règlements relatifs à l'interdiction de l'usage de substance dopantes et subir, en conséquence tout examen et prélèvement éventuel.

ARTICLE 13 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES - (RGPD)

L'utilisation des données personnelles collectées par le club permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, de mettre en place des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement du club. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour la répartition des subventions et de l'abandon de créances.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire disponible sur demande.

NOM : **PRENOM**

Date et signature, précédée de la mention manuscrite « **LU ET APPROUVE** » :



CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00036 / N° APE : 9319 Z

RENSEIGNEMENTS POUR ETABLIR LA LICENCE OU CORRESPONDANCE

A compléter en **MAJUSCULE** et d'une manière la plus **lisible** possible !

Concernant l'adhérent :

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Taille en cm : DROITIER / GAUCHER/ AMBIDEXTRE

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance : Lieu de naissance : Département :

Pays : Nationalité :

Courriel (en majuscule):

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Concernant la mère de l'adhérent ou de son représentant légal 1 : (si adhérent mineur)

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme

Nom :

Courriel :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Concernant le père de l'adhérent ou de son représentant légal 2 : (si adhérent mineur)

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme

Nom :

Courriel :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

**Notre club recherche des partenaires. Vous pouvez-nous aider !
Vous trouverez joint à ce dossier une fiche explicative sur l'enjeu du
mécénat et du sponsoring au sein du MFHB91**

MORSANG- FLEURY HANDBALL (MFHB91)

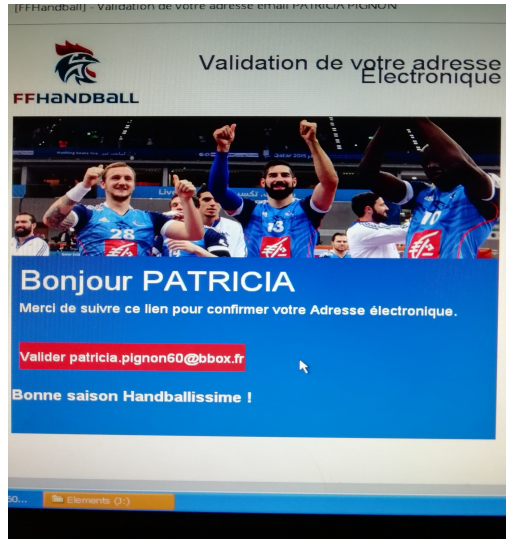
Siège social : 27 rue Jules Ferry – 91 390 Morsang sur Orge – Tél. : 0771223146

Site internet : www.mfhb91.com - Facebook : Morsang-Fleury Handball – Courriel : 5891026@ffhandball.net

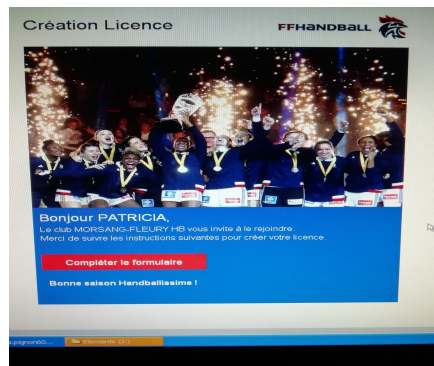
N° SIRET: 499 663 912 00016- Association sportive fondée en 2007 – régie par la loi du 19 juillet 1901 - N° agrément jeunesse et sports : 91S912

MARCHE A SUIVRE

- 1) **Après avoir rendu votre dossier**, vous allez recevoir un e-mail vous demandant de valider votre adresse électronique .
Vous devrez cliquer sur la ligne rouge, une fenêtre apparaîtra mentionnant « adresse électronique validée »



- 2) Puis vous recevrez **un deuxième mail**, vous demandant de compléter le formulaire cliquez sur la ligne rouge



- 3) **Remplir le formulaire** en cliquant sur une des cases souhaitées (ex : joueurs -12 ans)

Indiquez votre taille et votre latéralité : droitier, gaucher ou ambidextre (obligatoire)

Téléchargez les documents demandés ;

°Photo,

°certificat médical ou attestation de santé après avoir renseigné la date du certificat

°Pièce d'identité

°Autorisation parentale FFhandball

Puis cliquez sur finalisé, faire déroulé les conditions d'assurance jusqu'à la case à valider, une demande de validation sera envoyé au club

- 4) Une fois validez par le club, vous recevrez **un troisième e-mail** vous annonçant que votre licence a été qualifiée, licence papier en pièce jointe à télécharger et à conserver.

